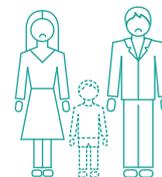


L'offre décès d'un enfant



Tout comme lors du décès d'un parent, l'objectif des travailleurs sociaux au travers cette offre est de soutenir l'allocataire dans cette période douloureuse, et là encore, l'informer et au besoin de l'accompagner.

Conformément au dossier repères « Pour un renouveau du travail social des caf », cette offre est décrite dans le fiche ci-dessous :

FINALITÉ



Favoriser la construction d'un nouvel équilibre familial avec la prise en compte de la situation de deuil.

PUBLIC POTENTIEL



Parent ou tiers recueillant déclarant le décès d'un enfant de moins de 25 ans, ou suite à la naissance sans vie enregistrée à l'état civil, qu'il soit bénéficiaire ou non de prestations familiales.

OBJECTIFS DE L'OFFRE



- Soutenir la famille dans les différentes démarches liées au décès.
- Accompagner la famille dans le processus de deuil et la construction d'un projet de vie.

ACTIONS OPÉRATIONNELLES



- Appréhender les causes à l'origine du décès de l'enfant si la famille en ressent le besoin.
- Comprendre la place et le rôle de chacun dans la famille, y compris celui de l'enfant décédé.
- Faciliter les démarches administratives liées à l'événement.
- Évaluer la situation financière et mesurer l'impact du décès.
- Vérifier les droits en place et à faire valoir.
- Favoriser le lien social pour l'ensemble des membres du foyer.
- Permettre la construction d'un nouveau projet de vie familiale.